

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
BRETAGNE CENTRE-VAL DE LOIRE  
CORSE GRAND EST HAUTS-DE-  
FRANCE ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE  
**225<sup>e</sup> SESSION EN RÉGION**  
NOUVELLE-AQUITAINE  
OCCITANIE PAYS DE LA LOIRE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
**25 JANVIER - 25 FÉVRIER 2022**  
GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE  
LA RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE  
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE  
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE  
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE  
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE  
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-  
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE  
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION  
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

# SESSION EN RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

OUVERTURE	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
<b>25</b> <b>JANV</b>	<b>25-28</b> <b>JANV</b>	<b>01-04</b> <b>FÉV</b>	<b>15-18</b> <b>FÉV</b>	<b>22-25</b> <b>FÉV</b>
LA ROCHELLE	LA ROCHELLE	LIMOGES (internat)	BRIVE-LA- GAILLARDE	BORDEAUX

**CLÔTURE** : 25 FÉVRIER 2022 BORDEAUX

## PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

1 600 € (formation certifiante, éligible au CPF, délivrant le titre d'auditeur)

## INSCRIPTION [www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr)

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région"

Pour plus d'informations, contact : [sr@ihedn.fr](mailto:sr@ihedn.fr)

## UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional.

## PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 35 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers des trois armées et de la Gendarmerie, du grade minimum de lieutenant-colonel ou équivalent ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.